

### Séance du 12 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

#### Nombre de conseillers

En exercice : 42  
Présents : 31  
Absents : 11  
dont suppléés : 1  
dont représentés : 6  
Votes pour : 38  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 38

#### Date de la convocation

06/03/2024

#### Date de publication

18/03/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

**Membre avec voix délibérative :** B. FOLTZER

**Pouvoirs :** M. LEGUILLON à J. CHIPAUX, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO, D. VALLVERDU à J-L. SALORT, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, E. WILLEMAIN à C. CODDET

**Secrétaire de séance :** C. CANAL

### Délibération n° 023-2024

**Objet :** Cinéma d'aujourd'hui - subvention 2024

#### Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°091-2023 du 3 octobre 2023 relative à la mise en place et au financement du cinéma itinérant sur le territoire communautaire,
- la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 signée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) le 6 novembre 2023,

Considérant l'engagement pris de verser une subvention annuelle de 12 000 € pour la mise en place de :

- 3 séances par an pour tous les écoliers,
- 1 séance par mois et par lieu à destination du grand public (EISCAE à Etueffont, Théâtre de l'Espace la Savoureuse à Giromagny et Foyer rural à Rougemont-le-Château),
- 3 séances de cinéma en plein-air à l'été 2024,
- 1 projet participatif pour aller à la rencontre des habitants.

Monsieur le Président propose de délibérer pour formaliser l'octroi de la subvention 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'attribution d'une subvention annuelle de 12 000 € en 2024, dont le versement sera effectué en une fois, **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

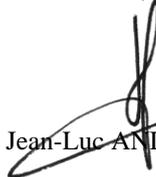
#### Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL